

FICHE RENSEIGNEMENTS – REGLEMENT INTERIEUR

ALAE, Restauration et Centre de Loisirs

VILLE DE COLOMIERS

Pôle Éducation, Loisirs Éducatifs, Activités Physiques et Sportives

Renseignements enfants

Responsable de l'enfant

NOM

Prénom

Mon(Mes) Enfant(s) :

Nom -Prénom	École fréquentée	Niveau (2025/2026)

Pour les petites sections de 2025/2026, ne pas renseigner l'école, merci

Type de repas souhaité

Sans porc	Sans viande
-----------	-------------

Renseignements contacts

Les contacts sont les autres personnes après les parents à pouvoir être contacter ou autorisées à venir récupérer l'(es) enfant(s)

Seuls 2 contacts seront pris en compte

<p>Contact 1 : Nom Prénom : Lien de parenté avec l'enfant : Adresse : Téléphone : A CONTACTER EN CAS D'URGENCE * AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE *</p>	<p>Contact 2 : Nom Prénom : Lien de parenté avec l'enfant : Adresse : Téléphone : A CONTACTER EN CAS D'URGENCE * AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE *</p>
--	--

* Cochez les cases correspondantes

CONTACT

Pôle Education, Loisirs Éducatifs et Activités Physiques et Sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

Messagerie Portail Famille – Communiquer avec un service de la Mairie

Je soussigné(e)

Père

Mère

Tuteur

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur dans les différentes structures ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) et Centres de Loisirs de la Commune de Colomiers.

Je m'engage à respecter

Pour les centres de loisirs mercredis et vacances:

- L'assiduité de mon/mes enfant(s) en lien avec les jours de présences réservés
- Le fait qu'une inscription est nécessaire **pour chaque période de vacances** pour permettre les réservations des jours souhaités.
- Le cadre horaire des temps d'accueils:
 - **Les mercredis** en journée de 11h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h30, et en demi-journée sans repas de 13h30 à 14h00
 - **Les vacances** en journée de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30 et en demi-journée sans repas de 11h30 à 12h00 et 13h30 à 14h00.
- Le paiement dans les délais prévus des différentes prestations pour lesquelles j'ai opté,
- A fournir pour toute absence un justificatif sous 8 jours via la messagerie du portail famille. Au-delà les réservations seront facturées.
- Le fait que toute annulation non modifiée avant la date butoir entraînera une facturation pour les vacances et au 20 de mois pour les mercredis.

Pour les ALAE / Restauration/ Garderie du mercredi (11h10/11h30 à 12h30) :

- L'assiduité obligatoire aux activités auxquelles mon enfant est inscrit
- Que si mon enfant est inscrit à la garderie du mercredi de 11h30 à 12h30 pour les élémentaire et de 11h10 à 12h30 pour les maternelles, je dois le récupérer auprès des animateurs en charge de la garderie au plus tard à 12h30.
- Que si mon enfant est inscrit en ALAE du soir, je ne pourrai le récupérer qu'à partir de 16h15.
- Le paiement dans les délais prévus des différentes prestations pour lesquelles j'ai opté.
- Toute modification sur le planning pour la restauration et la garderie du mercredi à l'école doit être faite avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant.
- Toute modification pour les ALAE du matin et du soir doivent faire l'objet d'un message sur le portail famille à- « service ALAE-Restauration » avant le 20 de chaque mois.
- Le fait que toute réservation non modifiée avant le 20 du mois entraînera une facturation.
- Pour l'ALAE du midi/restauration et la garderie : à fournir pour toute absence un justificatif sous 8 jours via la messagerie du portail famille. Au-delà les réservations seront facturées
- Le fait de mettre à jour les informations si changement de situation.
- Le fait d'être joignable, ou une personne désignée en tant que telle dans les contacts, en cas de besoin.

CONTACT

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

Messagerie Portail Famille - service Communiquer avec un service de la Mairie

CONDITIONS GENERALES

VILLE DE COLOMIERS
Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physique

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par l'encadrement de la ou des structures dans lesquelles il est inscrit.

Je décharge les organisateurs de toutes les responsabilités en cas d'accidents qui pourraient survenir :

- Avant la montée ou après la descente du transport associé à l'activité,
- En dehors des heures d'ouverture et de fermeture des diverses structures.

Je m'engage à contracter une assurance individuelle accident, obligatoire, pour participer aux activités. En l'absence de cette assurance, les frais engagés, pour votre enfant, seront réclamés par la commune.

J'autorise le Directeur ou l'équipe d'animation de la structure à prendre toutes les dispositions nécessaires y compris les interventions d'urgence médicales ou chirurgicales sur avis du médecin consulté.

Nous, responsables légaux, nous engageons en cas de séparation à fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée par le juge aux Affaires Familiales/ ou notarial (si document existant).

En l'absence de jugement, les responsables légaux détenant l'autorité parentale seront habilité.e.s à venir chercher l'enfant.

Droit à l'image

Les services municipaux ou leurs prestataires peuvent être amenés à prendre des photographies et/ou des vidéos de vos enfants pendant les activités à des fins de valorisation sur les supports de communication de la Commune. Pour autoriser la Ville à utiliser ces images, vous devez remplir le formulaire dédié qui sera disponible auprès des directeurs de structures ou mettre à jour sur le portail famille.

Nom et prénom du responsable:

Date :

J'ai lu et j'accepte les conditions générales

La loi N° 78-617 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification sur les informations les concernant.